

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOANIE GODIN	Numéro de permis 2015734	Date d'inspection Le 17 août 2021	
Nom de l'établissement Garderie au coin des petits		Numéro de téléphone (506) 284-9811	
Adresse 3 rue Notre Dame Kedgwick NB E8B 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance. - Le ratio est conforme pendant ma visite. - Discussion avec l'exploitante concernant le terrain de jeu. Elle m'avise que la structure en bois fait à la main n'est pas utilisée par les enfants.
--

original signé par
Mona Martin

Le 17 août 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Chantal Coulombe

Le 17 août 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date